

CASTELSAGRAT

BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2022



Hommage à Jean DECON

Jean DECON était né le 15 Novembre 1933 à Agen.

Il a grandi sur les coteaux de Saint Clair dans la ferme familiale avec son frère Bernard, il suit sa scolarité dans l'école du village, et dans la cour de récréation, il rencontre Denise. Il l'épousera le 3 Février 1954, et de cette union est née 3 enfants : Alain, André et Roland.

Exploitant Agricole en famille à Fontarride, commune de St Clair puis à La Forêt, commune de Castelsagrat à partir de 1966.

Il était impliqué dans les différentes associations et organismes Agricoles, Sportives comme le Foot de St Paul d'Espis, joueur puis Président, mais aussi conseiller municipal et Adjoint au Maire dans sa commune de Castelsagrat pendant plus de 30 ans...

Il était très investi dans la réalisation du Réseau d'irrigation, allant de Valence jusqu'à Lafrançaise, Cazes Mondenard etc... Il en fut le Président jusqu'à la cessation de son activité ... il prendra sa retraite en 2004 et déménagera avec Denise à Valence d'Agen.

Toujours prêt pour une partie de pétanque ou une bonne belote, ce partage qu'il affectionnait tant autour d'un bon verre et d'un repas en famille ou entre amis.

Inlassablement dévoué pour les autres et disponible pour rendre service, nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa rigueur et son investissement total dans tout ce qu'il entreprenait.

Activités Professionnelles :

1957-1968 : Membre du bureau Centre Départemental des jeunes agriculteurs.

1971-1983 : Chambre d'Agriculture.

1974-1983 : Président du SUAD.

1967-1994 : Vice-Président Coopérative Agricole de Valence d'Agen.

1971-1976 : Président Maison Familiale du Luc Moissac.

1986-1998 : Président ASAI Valence - Moissac (Asso. Syndicale Autorisé Irrigation)

1991 : Membre Fondateur ASADRI.

1971-2001 : Conseiller Municipal de Castelsagrat et Adjoint au Maire.

1983-2001 : Président du Syndicat d'Electrification Intercommunal 7 communes.

1989-2001 : Président du Syndicat Bassin Barguelonne.

1997 : Vice-Président de l'Association Départementale des retraités Agricoles du Tarn & Garonne.

2006 : Membre du bureau de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France.

Editorial

Au cours de l'année 2021 et grâce à la vaccination j'ai pensé que nous pourrions nous retrouver pour notre rencontre traditionnelle des vœux en janvier, mais, hélas, les consignes sanitaires m'en empêchent encore cette année et je le regrette vivement.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous présente nos souhaits les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, de fraternité sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels ou associatifs en espérant que dans le cours de l'année, nous puissions reprendre notre vie d'avant : conviviale et amicale.

L'année 2021 n'a pas permis d'organiser toutes nos animations habituelles et l'activité des associations a aussi été limitée, seules la brocante de Pâques et 2 week-ends de courses d'endurance équestre ont pu avoir lieu.

En ce qui concerne l'école, elle a fermé seulement 2 jours avant la sortie des vacances de Noël et je voudrais remercier les enseignantes, le personnel de l'école, les parents d'élèves et les élèves pour avoir respecté les consignes sanitaires depuis le mois de Mai 2020 !

Merci à vous les enfants qui avez accepté de préparer des décorations pour le sapin de Noël installé sur la place avec le concours de votre maîtresse et des agents de l'école.

Cette année encore, j'ai choisi d'imprimer mes cartes de vœux officielles à partir des boules de Noël accrochées au sapin.

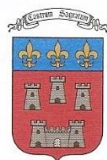
Je remercie aussi l'ensemble du personnel communal qui assure le bon fonctionnement quotidien de notre commune, ils sont très polyvalents, accomplissent leur mission avec enthousiasme et compétence, les adjoints et les conseillers municipaux qui m'apportent leur collaboration et leur soutien.

En ce qui concerne les réalisations :

- Le démarrage des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui aurait dû commencer plus tôt mais un lot avait été infructueux par manque de candidats, nous avons donc dû relancer la consultation
- La toiture de la Mairie a été complètement remaniée
- Acquisition de matériel informatique pour l'école
- Travaux de consolidation des fondations de l'école réalisés par la communauté de communes qui seront suivis en 2022 de travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes

TRÈS BONNE ANNÉE À TOUS, BONNE SANTÉ ET SURTOUT GARDEZ L'ESPOIR ...

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain. » - Albert Einstein



SOMMAIRE

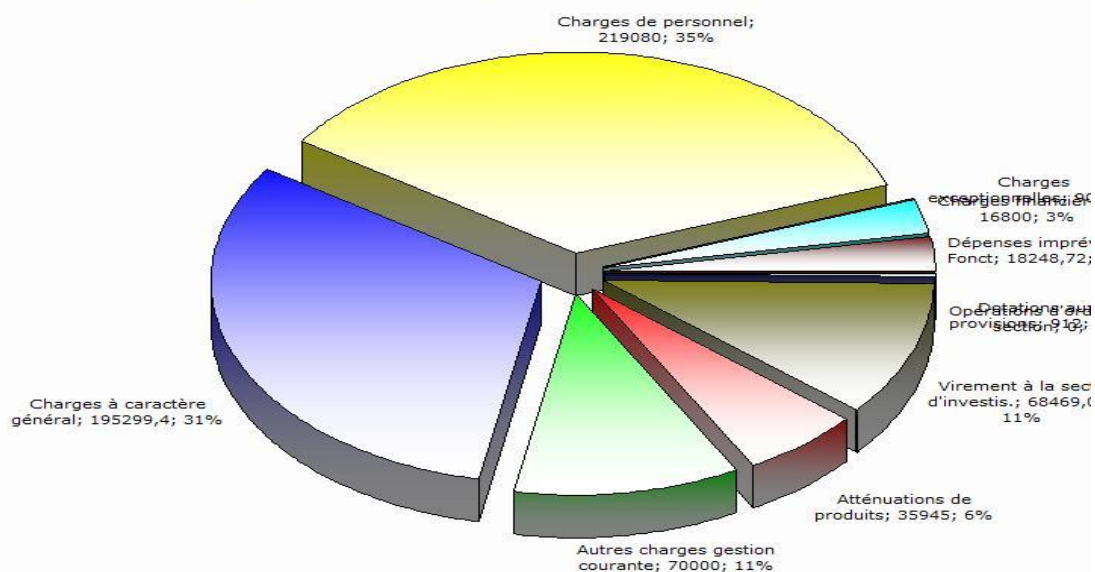
- Vie municipale	p.05
- Sur les bancs de l'école	p.08
- Vie Associative	p.13
- Nos champions	p.16
- Guide pratique	p.17
- Informations utiles	p.19
- Cadre de vie	p.22
- Liste des commerces /services/artisans/entreprises	p.29
- Les syndicats	p.31
- Service d'alerte par téléphone	p.34

VIE MUNICIPALE

BUDGET COMMUNAL

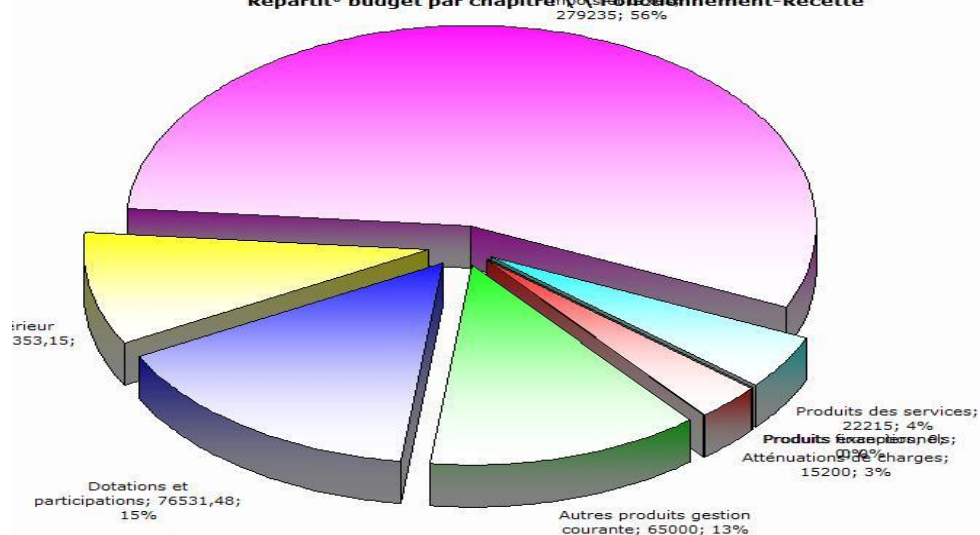
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Prévisions 2021
011- Charges à caractère général	195 550.00 €
012- Charges de personnel	219 080.00 €
014- Atténuations de produits	35 945.00 €
65- Autres charges de gestion	70 000.00 €
66- Charges financières	8 800.00 €
68- Dotations aux provisions	912.00 €
022- Dépenses imprévues	26 248.72 €
023- Virement à la section d'investissement	68 469.06 €
TOTAL	625 004.78 €

Répartit° budget par chapitre \ Fonctionnement-Dépense

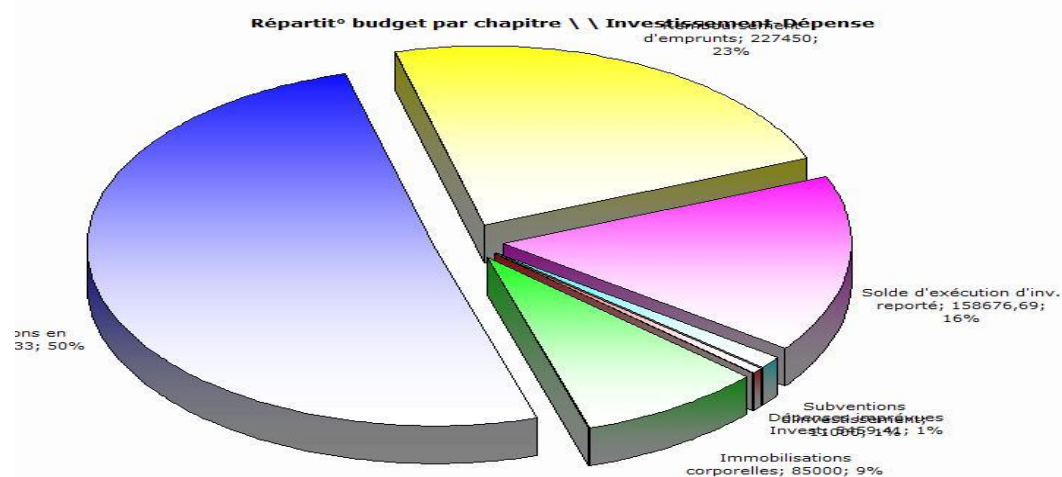


RECETTES	
013- Atténuations de charges	15 200.00 €
70- Produits des services	22 215.00 €
73- Impôts et taxes	279 235.00 €
74- Dotations, participations	76 531.48 €
75- Autres produits de gestion courante	65 000.00 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	166 823.30 €
TOTAL	625 004.78 €

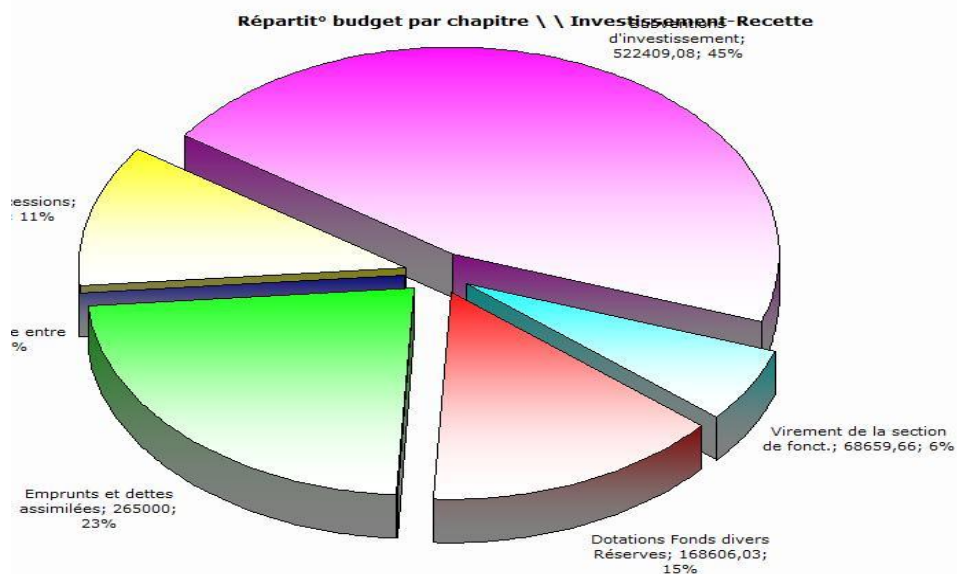
Répartit° budget par chapitre \ Fonctionnement-Recette



INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Budget et reports
13151 – Subv transférables	11 000.00 €
16- Emprunts	163 000.00 €
165- Dépôts et cautionnements	950.00 €
23- Travaux	
Bâtiments communaux	9 000.00 €
Matériel mobilier	5 000.00€
Eglise Notre Dame	25 000.00 €
Eclairage public	22 000.00 €
Réhabilitation ancien couvent	47 807.04 €
Réhabilitation salle des fêtes	453 130.29 €
020 – Dépenses imprévues	5 650.00 €
D001- Solde d'exécution négatif	158 676.69 €
TOTAL	901 214.02 €



RECETTES	
10- Dotations, FCTVA	26 532.68 €
1068- Excédent de fonctionnement	22 603.20 €
021- Virement de la section de fonctionnement	68 469.06 €
13- Subventions dont détail :	
Etat	196 820.38 €
Région	45 556.00 €
Département	56 837.00 €
Communauté de Communes des 2 Rives	176 185.70 €
Autres organismes	43 210.00€
1641 - Emprunts	265 000.00 €
TOTAL	901 214.02 €



INVESTISSEMENTS

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES



Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes ont commencé au mois d'octobre 2021 et sont prévus pour 10 mois.

Des travaux de rénovation énergétique, la mise aux normes réglementaires d'accessibilité, le renforcement de la charpente et la création d'espaces de rangement ainsi qu'un sas d'entrée permettront d'offrir aux habitants de la commune, un équipement de qualité et moins énergivore.



TRAVAUX DE L'ECOLE



Des travaux de reprise des fondations de l'école de Castelsagrat ont été entrepris cette année suite à la formation de fissures importantes constatées sur le bâtiment scolaire.

Ces travaux qui ont duré 6 semaines, ont consisté à l'injection de micropieux et coulage de ciment à l'intérieur et à l'extérieur des locaux afin de stabiliser le bâtiment.

La Communauté de Communes des Deux Rives, en tant que Maître d'ouvrage a suivi ce chantier.

TOITURE DE LA MAIRIE

La toiture de la Mairie était en mauvais état et nécessitait une réfection, c'est l'entreprise Accroche-toit Sarl de Castelsagrat qui a effectué les réparations.



ADRESSAGE

La commune a sollicité l'aide de la société SOGEFI afin de mettre en place l'adressage des lieux-dits par des noms de route, chemin, impasse et la numérotation des habitations pour faciliter la réception des courriers, colis... et permettre aux services d'urgences de localiser plus rapidement les habitations.

Vous serez informés de votre nouvelle adresse courant 2022, avec les informations nécessaires pour faciliter votre changement d'adresse auprès des différents organismes, la mairie mettra en place une permanence pour les administrés qui auront des difficultés dans cette démarche.



SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

En septembre 2021, les enfants ont repris le chemin de l'école... Cette année 58 élèves remplissent les 3 classes du Regroupement Intercommunal Castelsagrat Montjoi :

- 18 élèves sont inscrits dans la classe maternelle de TPS PS MS GS, accueillis par Mme SARA, l'enseignante, Mme ANTONIETTI, L'ATSEM.

- 16 élèves composent la classe de CP/CE1 de Mme BERNARD, la Directrice de l'école de Castelsagrat.

- 24 élèves fréquentent la classe de CE2 CM1 CM2 de Montjoi, sous la responsabilité de Mme JOUANNY, la Directrice de Montjoi.

Le contexte sanitaire reste particulier et la rentrée s'est faite avec beaucoup de contraintes pour les élèves.

Activités et sorties toujours limitées ou interdites, les festivités et rencontres qui ponctuaient la vie des élèves du Bassin de la Barguelonne sont arrêtées depuis deux ans.



Maternelle : bricolage d'automne.

DES NOUVELLES DE LA MATERNELLE



Journée du sport



La journée « sorcières et citrouilles »



JOUER

BRICOLER

Les préparatifs pour Noël



APPRENDRE

GRANDIR

Retour en images sur l'année de CP/CE1 2020 à l'école de Castelsagrat....

JANVIER



Chouette, le 12 janvier 2020, il a neigé !
Il faut en profiter pour sortir jouer !

FEVRIER



En février, s'amuser et dessiner !

MARS



Une séance de musique avec Mme LAMOUREUX, intervenante de la CC2R.

Mars



Semaine des mathématiques :
résoudre une énigme par jour.

AVRIL



2 avril 2021 : Carnaval annulé ! Tant pis,
inventons la fête du carnaval des 100
jours d'école !

MAI



Quelques séances de piscine ont été possibles !

JUIN



Petit spectacle de fin d'année pour la classe maternelle

JUILLET

Le 05 juillet 2021, randonnée à Gasques.



Le 06 juillet, dernier jour de classe l'occasion de jouer une dernière fois avec Sylvie, Luna, Hugo, Ania, Juliette, Brunissen, Jahya, Enzo, Taïron, Gabriel et Océane qui seront en CE2 à Montjoi en septembre !

SEPTEMBRE



02 septembre 2021, c'est la rentrée ! Bienvenue aux nouveaux CP/CE1.
(Ligne du haut) Rémi, Timéo, Lucie, Kechen, Léandro, Déborah, Inès, Lili
(Ligne du bas) Isalyne, Tristan, Simon, Lucien, Camëlya, Fabien, Nolan et Djayan.

SEPTEMBRE / OCTOBRE

NOVEMBRE / DECEMBRE



24 septembre 2021 journée du sport : randonnée à Castelsagrat



On prend le rythme d'une nouvelle année : jeux, apprentissages, ateliers...

L'épidémie nous a rattrapés alors décembre est bien vite passé. Mais nous comptons bien en profiter !!

Au printemps 2021, des travaux de reprise des fondations de l'école ont été entamés afin de consolider les bâtiments de l'école. D'autres travaux de réfection de l'école sont prévus dans l'avenir. Les travaux ont particulièrement sollicité les employés municipaux qui ont fait un travail remarquable, pour leur travail quotidien au sein de l'établissement, nous tenons à les en remercier chaleureusement : Joëlle, Sabine, Alain, Philippe, Rosa et Mme BIAU. Merci également au soutien de tous les élus municipaux ainsi qu'à Mme la Maire...



Enfin, nous avons également une pensée pour Jannick, Mme BARBE intervenait sur notre école ainsi que dans d'autres et transmettait merveilleusement le patrimoine Occitan auprès des enfants.



Bonne et heureuse nouvelle année à tous....



VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES

Encore une année compliquée, le contexte sanitaire nous a privés de toutes manifestations sauf la brocante de pâques. Espérons que les manifestations à venir n'en seront que plus belles.
Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite le meilleur pour 2022.

Que cette nouvelle année nous permette de vivre de bons moments.

Le Président, Dominique Delorme

U S CASTELSAGRAT CYCLISME

Malgré ce contexte particulier, le bureau du club Cycliste vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

SAISON 2021 - L'effectif se renforce avec deux nouvelles recrues passant ainsi la barre des 42 licenciés.

SAISON 2022 - Quatre organisations sont à l'ordre du jour, le dimanche 20 mars : course de Merles suivie par Castelsagrat, le dimanche 3 avril ; une autre épreuve le 25 septembre (lieu à définir) et un cyclo-cross ou vtt lors de la fête de Fourquet.

Nous espérons que les différents championnats reprendront cette nouvelle saison. Nous gardons le moral et restons optimistes.



Le Président, Jean-Claude DONZELLI

ASSOCIATION SPORTIVE GYMNASTIQUE CASTELSAGRAT

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 et que nous puissions avoir le plaisir de nous retrouver en toute sérénité pour partager à nouveau des moments chaleureux et conviviaux.

Notre association regroupe des personnes de tous âges qui, à l'aide de professeurs jeunes et dynamiques, pratiquent la gymnastique, le step et le yoga.

Malgré la crise sanitaire et l'absence de cours pour le début de l'année 2021, nous avons pu reprendre nos activités normalement en septembre dernier.

D'ordinaire, nous organisons dans l'année deux randonnées ouvertes à tous : une au printemps, prévue pour le 15 mai prochain, et la deuxième à l'automne lors de la fête de Fourquet.

Les dates de ces randonnées vous seront communiquées par voie d'affichage chez nos commerçants de Castelsagrat.

Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir, pour la gymnastique tous les mercredis de 18h30 à 19h30, pour le step également les mercredis de 19h30 à 20h15 et pour le yoga les jeudis de 19h15 à 20h15. Toutes ces activités ont lieu dans la salle de l'école.

D'avance, nous vous souhaitons la bienvenue.

Contact : Claire PECHABADENS au 05 63 95 76 17.

ASSOCIATION DES CHENES VERTS



Après ces deux années perturbées par ce virus, nous espérons retrouver rapidement nos activités belote, broderie, repas...

Broderie : arrêtée pendant 4 mois, nous pensons reprendre courant février (sous réserve de la situation sanitaire).

Belote : toujours fin de mois, le jeudi 27 janvier 2022

L'assemblée générale en février, suivie d'un repas (date à définir)

Nous vous enverrons le programme 2022 qui j'espère pourra se réaliser.

Notre Castagnade s'est déroulée en octobre 2021 à la Salle de St. Paul d'Espis prêtée gracieusement par son Conseil Municipal où les participants ont pu se retrouver dans la plus grande convivialité.

Le Conseil d'administration et moi-même, vous souhaitons une bonne année et une très bonne santé pour 2022.

Prenez soin de vous. Monique LAGOUANELLE, Présidente des Chênes



Pour le bien être des chats et pour l'harmonie dans nos communes, la stérilisation de nos félins est indispensable

SUIVRE ET SOUTENIR LES AMIS DES CHATS

 @lesamisdeschatsroquecor

Association loi 1901 no. : W821000447 www.les-amis-des-chats.com

L'association « Les amis des chats » agit dans votre commune afin de limiter la population de chats errants. Elle félicite et remercie votre mairie pour lui donner l'autorisation de gérer les programmes « piéger-stériliser-identifier-relâcher », via un arrêté municipal. Une méthode légale et reconnue pour un contrôle humain et durable de cette population féline.



En cette année 2021, notre association a eu la chance d'être retenue pour notre programme de stérilisation de chats errants dans le cadre de France Relance. Une aide financière nous a été allouée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette mesure a pour but de limiter la reproduction féline afin d'éviter de futurs abandons.



POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR FAIRE STÉRILISER ET IDENTIFIER

DES CHATS ERRANTS

Compléter et renvoyer le formulaire ***Demande de programme PSIR pour chats errants***, téléchargeable depuis notre site Internet rubrique **AIDE AUX CHATS / CHATS ERRANTS**, disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et dans votre mairie. L'association vous répondra dans un délai d'une semaine et vous enverra l'Accord de prise en charge des frais vétérinaires.

POUR OBTENIR DE L'AIDE À FAIRE STÉRILISER

VOTRE CHAT DE COMPAGNIE

En 2021, afin d'aider plus de propriétaires de chats, les critères d'éligibilité ont été modifiés (augmentation du seuil des revenus et de nombre de chat par an). Compléter et renvoyer le ***formulaire Demande de bon de stérilisation pour chat de compagnie***, téléchargeable depuis notre site Internet rubrique **AIDE AUX CHATS / CHATS DE COMPAGNIE**, disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et dans votre mairie. Merci de prévoir un délai de 3 semaines pour recevoir votre bon de stérilisation.

Le calendrier 2022 est disponible. Cette édition présente de magnifiques photographies de chats en noir et blanc. Au prix de 8€ (+ frais de port), en vente en ligne via notre site Internet et dans nos boutiques de Lauzerte et Roquecor.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre soutien si précieux. Nos amis félins ont besoin de nous. **merci pour eux !**
Le Bureau



Course de Castelsagrat : 2 week-ends de course en 2022 !

Malgré un contexte sanitaire compliqué, notre association a pu organiser 2 événements en 2021 : un week-end avec des épreuves de niveau régional et des épreuves d'endurance attelée et un gros week-end de course internationale qui a été course de sélection pour les séniors, pour les juniors. De nombreux cavaliers ont été au rendez-vous !

Fin juin, nous avons appris que notre candidature pour le championnat du monde des jeunes cavaliers en 2023 a été retenue par la fédération internationale. C'est une belle reconnaissance pour notre course et un événement majeur pour notre village.



L'association « endurance équestre des Bastides du Bas Quercy » vous souhaite une excellente année 2022 et vous invite à la prochaine course d'endurance le week-end du 21 et 22 mai pour des petites épreuves de 20 à 80 km et des épreuves d'endurance en attelage, puis le week-end du 26, 27 et 28 mai pour les épreuves internationales de 100 à 160 km dans notre belle bastide de CASTELSAGRAT.

Les organisateurs :

Jean-Jacques DONZELLI, Frank VERBRUGGE, Anne DONZELLI,
Anne-Charlotte VERBRUGGE, Claire SAPET
Mapie MEUNIER, Mireille et Gilles FRAYSSE

Félicitations à tous nos sportifs



« ENDURANCE EQUESTRE » ANGELE ANTONIETTI (16 ans)

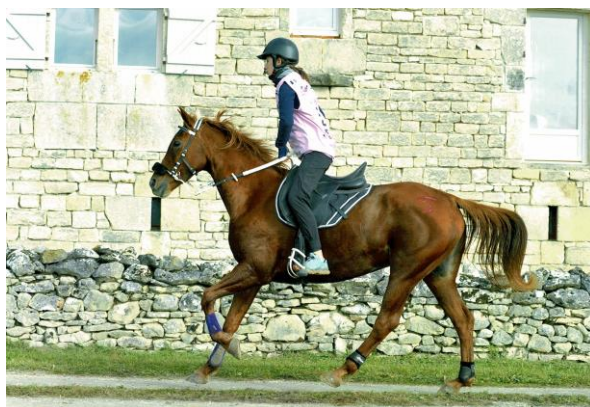
9 courses réalisées en 2021 dont 5 podiums :

- 29/05/2021 Castelsagrat 20 kms 3^{ème}/12 : Havane du Terrié
- 06/06/2021 Castelsagrat 80 kms 2^{ème}/19 : Elite du Terrié
- 13/08/2021 Cleyrac 60 kms 1^{ère}/11 : Full Galope Feuillée
- 09/10/2021 Degagnazes 60 kms 1^{ère}/12 : Elite du Terrié
- 07/11/2021 Vaylats Course Jeunes Cavaliers Internationale 100 kms 3^{ème}/9 : Elite du Terrié

« ENDURANCE EQUESTRE » LUCILE ANTONIETTI (13 ans)

Lucile a débuté l'endurance cette année, elle a fait 3 courses dont 1 podium :

- 16/07/2021 Nègrepelisse 40 kms 1^{ère}/5 : Vénus du Terrié



« ROLLER SPORT » DORIAN HUGON

Palmarès :

- Champion régional sur route à la course à point
- Champion régional sur route à la course à élimination
- Champion régional sur piste à la course à point
- Vice-champion régional sur piste à la course à élimination
- Champion de France piste au relais à l'Américaine juillet 2021 à Valence d'agen

« ROLLER SPORT » SAMANTHA GONCALVES

6 heures de La Ferté Gaucher (Seine et Marne) elle finit 1^{ère} en solo féminine en ayant parcouru 126 km en 6 h.



GUIDE PRATIQUE

Nous vous rappelons que la commune a adhéré à « PanneauPocket », une solution d'alertes et d'informations pour les habitants de Castelsagrat. En téléchargeant l'application gratuitement, vous recevez une notification instantanément sur votre portable pour toutes nouvelles alertes et informations de la commune, toujours accessible, toujours disponible directement dans votre poche !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Google PlayStore (Android), AppStore (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez **PanneauPocket** dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".



Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile et ce entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Se faire recenser permet de se présenter aux examens officiels et d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT

La Mairie de Valence d'Agen vous accueille sur RDV du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (le mercredi après-midi étant réservé aux enfants) au 05.63.29.66.66.

Le passeport et la carte d'identité sont individuels. La présence du demandeur est obligatoire pour les empreintes digitales lors du dépôt de la demande et de la remise du passeport à partir de 12 ans.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales en vue des élections présidentielles qui se dérouleront le 10 et le 24 avril 2022 et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives qui se dérouleront le 12 et 19 juin 2022.

Ils ont la possibilité pour cela d'utiliser la procédure d'interrogation de situation électorale en ligne, sur le site www.service-public.gouv.fr ou de se renseigner directement auprès de leur commune d'inscription.

REFORME DES PROCURATIONS A COMPTER DE JANVIER 2022



À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- ➡ Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- ➡ Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- ➡ L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- ➡ Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- ➡ L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- ➡ L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- ➡ Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- ➡ En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

ETAT CIVIL 2021

NAISSANCES 1 naissance et 6 avis de naissances
PACS 1 pacs
DECES 9 décès



La loi n'autorise plus la publication des noms pour l'état civil sans l'autorisation des personnes et des familles

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

Mardi, jeudi et vendredi de 12h à 17h.

Tél. 05.63.94.24.65

Mail : mairie-castelsagrat@info82.com

Site internet : www.castelsagrat.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi de 16h à 18h le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois

Un grand choix de livres est à votre disposition.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouverture de l'agence postale sont :

Du Mardi au vendredi de 9h à 11h30

Tél. 05.63.94.25.00

Nous vous rappelons que les services proposés sont les suivants :

- ✚ AFFRANCHISSEMENTS
- ✚ VENTE DE PRODUITS PRET-A-POSTER, COLIS
- ✚ RETRAIT DE COLIS ET DE LETTRES RECOMMANDEES (vous munir d'une pièce d'identité)
- ✚ SERVICES FINANCIERS : RETRAITS, VERSEMENTS :
 - ☛ une pièce d'identité ainsi que votre moyen de paiement (chéquier, carte) est nécessaire pour effectuer vos opérations financières.
 - ☛ Les retraits sont limités à 500 euros tous les 7 jours

L'agence postale est gérée par des agents de la commune, qui n'ont pas accès à la consultation de votre compte et ne peuvent vous communiquer aucune information sur votre solde ou sur vos dernières opérations.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

DECHETTERIE de Valence : (service de la Communauté de Communes des Deux Rives)

Ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermé dimanches et jours fériés. Téléphone : 05.63.39.91.75

Sur place, un technicien vous conseille et vous aide en cas de besoin.



LA BOITE A LIVRES

La Commune a installé une boîte à livres devant la mairie.

EMPRUNTEZ le livre de votre choix

RAMENEZ le livre emprunté ou ECHANGEZ avec un autre afin que tout le monde puisse en profiter.

Merci

Maison France Services Bourg de Visa



Compréhension de courriers administratifs... connexion à vos espaces personnels (la CAF, la CPAM ou le site des impôts) ... achat d'un nouveau véhicule... informations sur des droits, des prestations...

Tout ça, c'est un peu du charabia pour vous ?



Nous pouvons vous aider !

Nos partenaires officiels sont la CPAM, la MSA, la CAF, la CARSAT, Pole Emploi, la CCI, ainsi que les 3 ministères (de l'intérieur, des finances et de la justice).

A noter : le CAUE et les impôts assurent une permanence mensuelle dans nos locaux, afin de vous guider dans leurs domaines de compétence.

Deux conseillères sont à votre écoute, sur rendez-vous.

Elles sont formées par les partenaires énoncés ci-dessus, et ont la possibilité de les contacter, via un circuit spécifique, afin d'obtenir rapidement des réponses à vos questions, tout en vous évitant de vous déplacer.

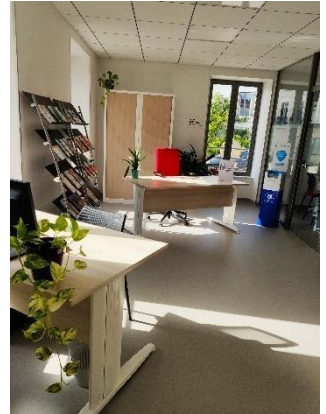
Face à ce qui vous semble bien compliqué, tout peut devenir plus simple, en étant bien accompagné !



Le saviez-vous ?

Chaque usager a la possibilité d'utiliser le poste en accès libre internet, dans le cadre de démarches administratives.

En version autonome ou en étant guidé par une conseillère, n'hésitez pas à essayer ce service supplémentaire !



Maison France Services

1 Route de Moissac 82190 Bourg de Visa

☎ 06 70 48 27 76 // 05 63 32 61 50

msap-bourgdevisa@info82.com

Horaires :

Lundi : 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Mardi : 14h – 17h30

Mercredi : 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Jeudi : 14h – 17h30

Vendredi : 9h – 12h



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

VOUS ÊTES CONCERNÉS

Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le Préfet prendrait la direction des opérations spécifiques de l'ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Le PPI nucléaire est défini sur un territoire délimité autour de la centrale nucléaire de Golfech. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone et vous bénéficiez à ce titre de la mise à disposition d'iode stable.

La plaquette de présentation du PPI est mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-civile> et sur le site internet de la mairie : www.castelsagrat.fr

CADRE DE VIE

DEJECTIONS CANINES



Nous essayons dans la mesure du possible d'améliorer notre cadre de vie et de maintenir notre village propre et agréable.

Le non-respect des règles de vie : déchets divers, excréments, est regrettable. Mesdames et messieurs quand vous sortez vos animaux, vous n'oubliez pas la laisse ? N'oubliez pas non plus les sacs en plastique pour ramasser leurs déjections. Des sacs de ramassage sont disponibles devant la Mairie.

Les excréments sur la voie publique sont intolérables. L'incivilité de certains propriétaires d'animaux qui bien souvent se contentent d'accompagner leur animal favori pas trop loin de chez eux et détournent la tête pendant que leur animal se soulage, avec le plus grand mépris pour les habitants du village et les promeneurs. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450€).

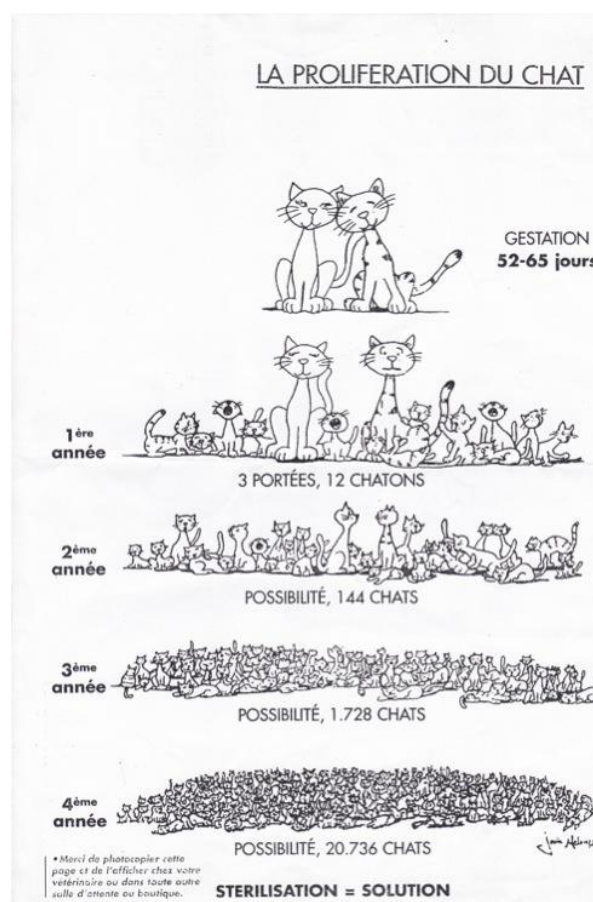
Il est rappelé que les propriétaires de nos amis les chiens en sont responsables. Il est expressément défendu de laisser errer ou divaguer les animaux sur le territoire de la commune et notamment les chiens, tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs, jardins publics et à l'intérieur du village.

LES CHATS DANS LE VILLAGE

De nombreux chats sont présents dans le village, ils appartiennent pour la plupart à des propriétaires, nous vous incitons à faire stériliser vos chats « domestiques » afin que cessent les abandons de portées de chatons non désirés, abandonnés dans des cartons... et mettre un terme à cette importante prolifération de chats.

Ils habitent près de chez nous et ils nous attendrissent. Nous les nourrissons d'abord de ci de là, puis régulièrement. Au premier abord, cette réaction est normale. Mais il ne faut pas que nous soyons débordés par nos émotions. En effet, on oublie vite la prolifération et très vite, on est débordé par le nombre.

Si vous nourrissez tout de même des chats à l'extérieur, il faut prendre vos responsabilités et les faire stériliser rapidement, avec éventuellement l'aide d'une association (Les amis des chats, article page 14) ou de la SPA.



VEHICULES EN STATIONNEMENT PERMANENTS...

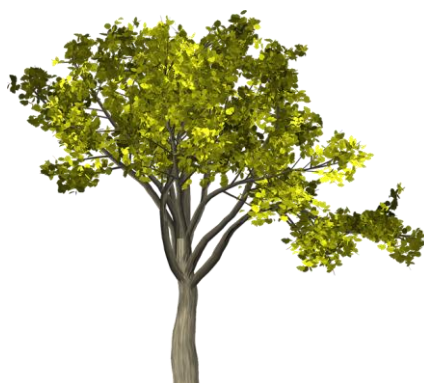
Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village.

Le stationnement de plus de 7 jours, est considéré comme abusif en application de l'article R 417-12 du code de la route, et expose à une contravention de 2^{ème} classe ; les parkings sont à usage commun et correspondent à un droit d'usage **temporaire**.

Nous portons également à votre connaissance que les travaux de réparations mécaniques, les vidanges « sauvages » sont interdites sur la voie publique car ils créent des troubles à l'ordre public de différentes natures : sanitaire, sécurité, bruit, pollution (Article R*116-2 du Code de la voirie routière : « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public »).

ELAGAGE ET ABATTAGE / ENTRETIEN DES JARDINS PRIVES

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'entretenir sa propriété lorsqu'elle est située à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances...et dans un rayon de 10 mètres autour des chemins d'accès. Les haies doivent être entretenues notamment du côté des voies communales. Merci d'entretenir vos arbres, branches et racines susceptibles de dépasser sur le domaine routier communal, entravant la circulation des véhicules et des piétons.



Il en est de même dans les jardins privés mitoyens, quand la végétation du voisin empiète dans votre jardin : un jardin non entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété. Auquel cas, vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé.

Vos voisins pourront vous contraindre à défricher votre terrain en saisissant les services de la mairie ou le tribunal judiciaire du lieu où est situé le terrain.

Vous devez tailler ou élaguer régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété. Votre voisin ne pourra, lui-même, couper les branches qui avancent sur son terrain, en revanche, il pourra vous y contraindre en faisant appel à la justice. Concernant les ronces, les brindilles ou les racines, il pourra les couper lui-même s'ils empiètent sur sa parcelle.

Rappel : il est interdit de brûler ses déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies ou arbustes, les épluchures, etc.), dans tout le département du Tarn-et-Garonne et ceci toute l'année. Ils doivent être déposés en déchetterie ou compostés ou encore utilisés en paillage ou en compost individuel.

NUISANCES SONORES

Tous les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



DERATISATION

Depuis quelques années, les rats se font plus nombreux dans le village, la commune fait intervenir deux fois par an, une entreprise de dératisation pour éradiquer les rats dans le village, les agents municipaux traitent régulièrement tous les bâtiments publics (écoles, bâtiments administratifs...) mais la commune ne peut intervenir partout, notamment chez les particuliers. Or les rongeurs chassés des espaces publics se réfugient dans les habitations et commerces.

Nous demandons également aux administrés de dératiser régulièrement leur habitation. Il existe de nombreuses solutions : Dans les jardineries, certaines grandes enseignes de bricolage et dans les grandes surfaces, il est possible de trouver des solutions permettant de réagir en cas d'invasion de rongeur. Pour cela, on peut :

- Employer des **pièges** : tapette à rat, tapette à souris,
- Déposer sur les lieux de passage des rongeurs un **produit raticide** en poudre, en granules, en petits blocs ou plaquettes,
- Opter pour une **nasse** qui permet simplement de capturer le rongeur mais pas de le tuer : à charge ensuite à l'occupant des lieux de déposer l'animal dans son environnement naturel.

Un rodenticide peut compléter d'autres méthodes auxquelles on a plus fréquemment recours pour se débarrasser des rats et des souris.

On dispose de nombreuses **solutions naturelles** pour éloigner rats, souris et autres rongeurs indésirables. C'est le cas de :

- L'eucalyptus,
- La menthe poivrée,
- La menthe,
- L'huile essentielle de citron.
- Des appareils à ultrasons contre rats et souris



Leur efficacité n'est pas aussi radicale que celle de :

- La **chaux vive** mélangée à du **sucré** (attention, cette préparation ne peut être déposée sur le passage des rongeurs que dans la mesure où l'on ne possède aucun animal domestique). Les rongeurs attirés par le sucre qu'ils aiment beaucoup mangent cette poudre sans se méfier et s'empoisonnent avec la chaux vive.
- L'**arsenic**, à manipuler avec la plus grande précaution, qui peut être mélangé à du fromage destiné aux rongeurs.



LES AUTORISATIONS D'URBANISME SE DEMATERIALISENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022.

Conformément à l'article L 112-8 du code des relations entre le public et l'administration, chaque commune doit être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme, conformément à l'article L 423-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la Communauté de Communes des Deux Rives a mis en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) afin de permettre aux usagers et aux professionnels qui le souhaitent, de déposer par voie dématérialisée leur demande d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC, PA, PD) à l'exception des dossiers concernant un établissement recevant du public.

Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2022, si vous le souhaitez, vous pourrez déposer votre dossier sur le lien suivant : <https://ads.cc-deuxrives.fr>.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

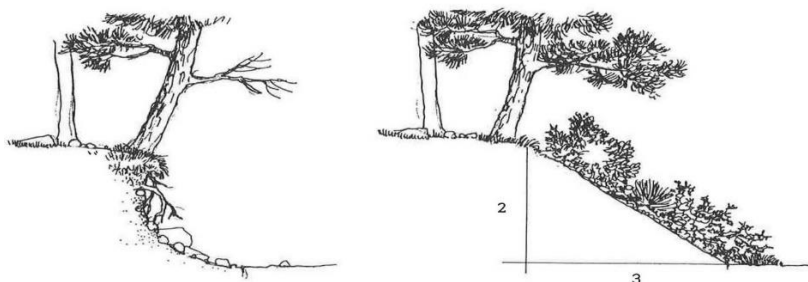
La Communauté de Communes des Deux Rives a la responsabilité de l'entretien de la voirie du territoire. Régulièrement, notamment lors des périodes de fortes pluies, elle est amenée à entreprendre des travaux conséquents pour remédier aux glissements de talus, aux coulées de boues et aux conséquences sur les fossés.

Ces dégâts sont constatés essentiellement en contrebas de champs qui ont été travaillés trop près des limites, sans bandes enherbées, sans présence de haies. La terre n'y est plus retenue.

Des actions sont possibles pour éviter cela, chacun est acteur du maintien du sol. Ainsi, une distance de travail convenable est préconisée entre les bordures de champs et les fossés ou talus. Vous pouvez également optimiser votre dossier PAC en déclarant des bandes enherbées le long des routes sensibles. Ces espaces sont inscrits dans le cadre des Surfaces d'Intérêt Ecologiques (SIE) de votre dossier PAC.

En partenariat avec l'association Campagne Vivante, la Communauté de Communes va, dès cet hiver, et chez des agriculteurs volontaires, mettre en place des haies en bordure de parcelles jouxtant les talus de routes communautaires régulièrement impactés par cette problématique.

Des programmes pour la plantation de haies avec Campagne Vivante, peuvent vous être proposés, sur les zones sensibles. Pour cela, rapprochez-vous de votre mairie qui fera le lien et en informera les Commissions Voirie, Environnement et Agricole de la Communauté de Communes.



TRANSFERT DE COMPETENCES DES BIBLIOTHEQUES



A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes ont décidé de transférer la compétence « Lecture Publique » à la Communauté de Communes des Deux Rives.

La compétence culturelle sera ainsi partagée entre les Communes, le Département, la Région et la Communauté de Communes des Deux Rives ;

La Communauté de Communes des Deux Rives va accompagner ces bibliothèques en les dotant d'un fonds commun d'ouvrages et en organisant pour les scolaires et le tout public le Salon du livre jeunesse.

En mutualisant ces services, la Communauté de Communes des Deux Rives va pouvoir développer une certaine cohérence sur le territoire, tout en essayant de valoriser les services proposés.

Notre bibliothèque réouvrira au début de l'année, le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois de 16h à 18h.

~ ~ ~ ~ ~

LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service **assainissement collectif** a été transféré à la Communauté de Communes des Deux Rives de Valence d'Agen, le 1^{er} janvier 2021, pour être en conformité avec la loi.

Il existe 2 méthodes d'assainissement :

- Évacuation dans un réseau communal d'**assainissement collectif**, le *tout-à-l'égout*
- Récupération par un équipement d'**assainissement non collectif**, l'*assainissement autonome ou individuel*

Les zones d'assainissement collectif et non collectif de votre commune sont délimitées dans le **zonage d'assainissement** que vous pouvez consulter en mairie.

Dans chaque commune ou groupement de communes, il existe un **service public d'assainissement**. Il s'agit du **SPAC** pour l'assainissement collectif et du **SPANC** pour le non collectif. Il assure des missions obligatoires de contrôle et des prestations facultatives de travaux. Quel que soit le mode d'assainissement, collectif ou autonome, ce service contrôle la conformité des installations et des raccordements.

Un règlement du service public d'assainissement définit les prestations assurées par le service et les obligations de l'exploitant, des usagers et des propriétaires.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Obligation de raccordement

Quand un réseau d'assainissement collectif est mis en place dans votre commune, vous avez **2 ans pour raccorder un bâtiment existant**. Ce délai démarre à partir de la mise en service du réseau public.

Si le logement est construit après la mise en service du réseau communal d'assainissement, **le raccordement doit être réalisé lors des travaux de construction** du logement.

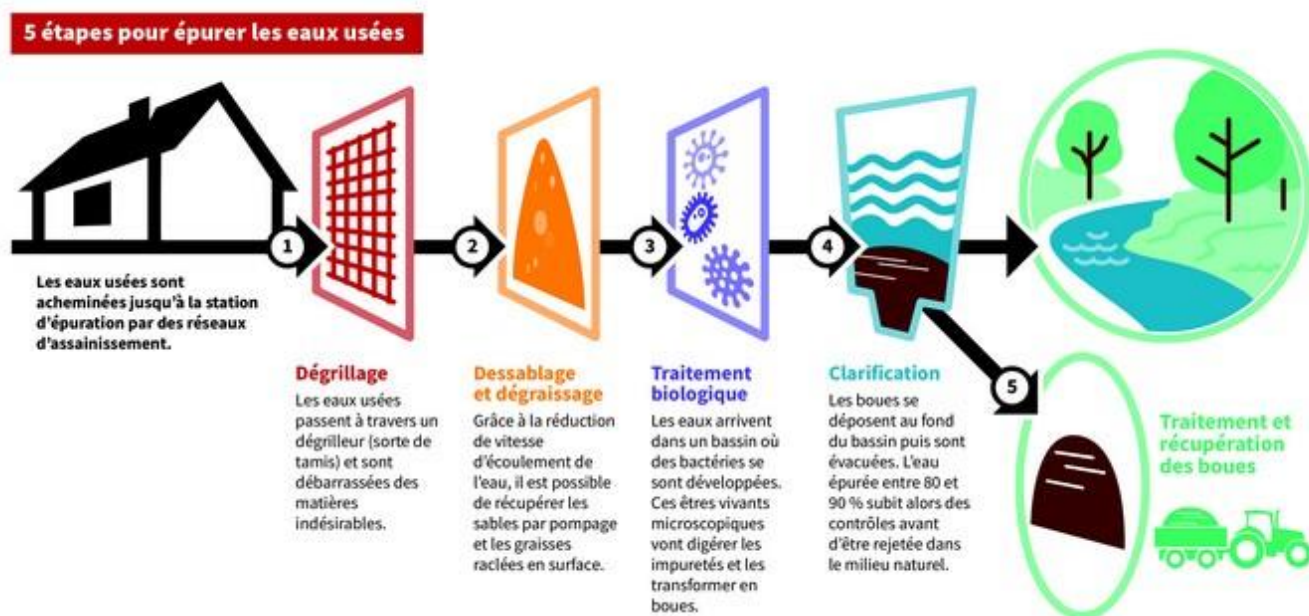
Raccordement

Le raccordement au collecteur public des eaux usées (les égouts) comprend des **travaux sur le domaine public et des travaux sous le terrain** de l'immeuble à raccorder.

Les **travaux sur la partie publique** sont en principe réalisés par le service assainissement de la Communauté de communes. Il met en place les ouvrages de raccordement situés sous la voie publique qui s'étendent jusqu'au branchement d'assainissement à la limite du domaine public.

Les **travaux sur la propriété privée** sont effectués par le propriétaire de l'immeuble à raccorder. Il met en place les canalisations nécessaires pour évacuer les eaux usées de l'immeuble jusqu'à la partie publique du branchement. Tous les ouvrages sont à la charge exclusive du propriétaire et il a le choix de l'entreprise pour effectuer les travaux.

La Communauté de communes contrôle la qualité d'exécution du raccordement au réseau communal d'assainissement.



Vous pouvez joindre le service Public d'Assainissement à la Communauté de Communes des 2 Rives
2 rue du G. Vidalot
BP 75
82403 VALENCE D'AGEN

Votre interlocutrice : Julie PINOT
Tél. 05.63.29.92.24 – 06.08.97.84.41
Mail : spanc@cc-deuxrives.fr

Liens utiles

- Site interministériel sur l'assainissement non collectif : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la Communauté de Communes : www.cc-deuxrives.fr

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RÉALISE 2 TYPES DE CONTRÔLES

sur les installations :

- EXISTANTES
- NEUVES



La réglementation différencie les installations neuves et les installations existantes. Une des missions du SPANC consiste à contrôler :

- les installations existantes
- la mise en place des installations neuves (conception et exécution des travaux)
- Donner un avis sur la conformité du projet d'assainissement préalablement au dépôt des permis de construire.

Les contrôles doivent surtout permettre de vérifier que le dispositif d'assainissement n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.

SUR LES INSTALLATIONS NEUVES :

Le SPANC a pour mission d'examiner la conception - implantation de l'installation et vérifier la bonne exécution des travaux.

2 CONTRÔLES OBLIGATOIRES



155€ TTC

UN CONTRÔLE PAYANT, POURQUOI ?

Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). De ce fait, son budget est indépendant du budget de la collectivité. Le montant de cette redevance, payée par l'usager, est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire. L'ensemble des visites réalisées par le SPANC est facturé au propriétaire de l'installation, une fois la visite effectuée.



BON À SAVOIR

Depuis le 28 février 2012, l'attestation sur la conformité réglementaire du projet d'un assainissement neuf est une pièce obligatoire à joindre aux demandes de permis de construire ou d'aménager.



SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Le SPANC vérifie le fonctionnement et l'entretien de vos équipements.

2 CONTRÔLES SUCCESSIFS



95€ TTC

TOUS LES 6 ANS

COMMENT PRÉPARER LA VISITE ?

- Rendre accessible l'ensemble des regards
- Regrouper les documents relatifs à l'installation (photos, plans, notices, factures, certificats d'entretien...)
- Ne pas vidanger spécialement en prévision du diagnostic !

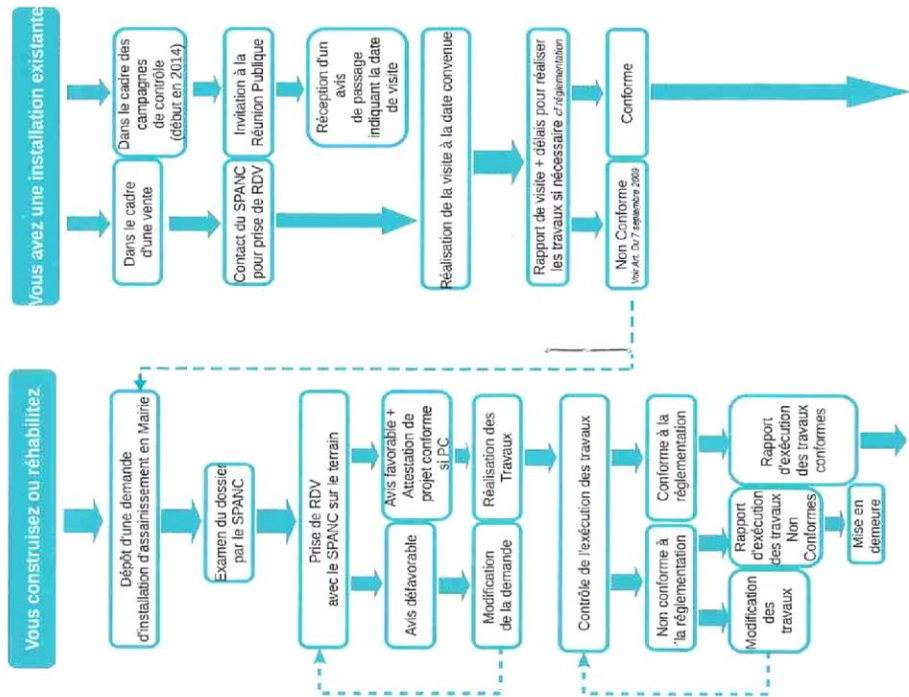


BON À SAVOIR

En cas de vente d'un bâtiment, il est obligatoire depuis le 1er janvier 2011 de fournir le rapport de contrôle de l'assainissement non collectif datant de moins de 3 ans.



AU VU DES DÉLAIS D'INSTRUCTION, NOUS VOUS INVITONS À CONTRACTER LE SPANC DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.



Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien tous les 6 ans



COMMERCES ET SERVICES

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place de la Liberté Tél : 05 63 94 25 00

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 11h30

BOULANGERIE/PÂTISSERIE

Place de la Liberté - Tél : 05 63 94 26 66

Ouvert du mardi au dimanche matin de 8h à 12h

SALON DE COIFFURE- Sandy ROUX

Place de la Liberté - Tél : 05 63 94 28 99

Ouvert le mardi - jeudi - vendredi et samedi de 9h à 17h

ÉPICERIE/TABAC/JOURNAUX – Myriam DELATTRE

Place de la Liberté - Tél : 05 63 94 50 70

Ouvert le dimanche et le lundi de 8h à 12h30 et du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h15

BAR-RESTAURANT : LE CAFÉ DU SIÈCLE- Frédéric RAVENEAU

Place de la Liberté - Tel. 05 63 94 26 12

Tous les jours de 9h à 15h et de 17h à 23h- Fermé le lundi

Vente de pain à la ferme : « LOUBOULBIL »

« Querbis » - Tel. 05 63 94 52 90 – 06 88 02 70 15

Ouvert du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30 – le samedi de 14h30 à 16h30

Garage WYDRELEC'AUTO

4 Chemin des Catalpas-Tel : 05 63 04 20 41

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h – le samedi de 8h à 12h

TAXI-AMBULANCE Jean-Pierre

Tél : 05 63 39 74 35 – 06 07 22 66 80

CABINET INFIRMIERS DU QUERCY

Rue Numa Boudet – Tél : 05 63 94 24 60

Crouzevialle Julien - Infirmier

« Giscard » Tél : 06 63 40 21 32

COMMERCES AMBULANTS

BOUCHER – CHARCUTIER – Thierry DAUMIERES

Place de la Liberté - Le jeudi de 11h à 12h30

LA PETITE FERME DE LA FORET - Légumes BIO

Vente directe à la ferme - Lieu-dit La Forêt - 82400 CASTELSAGRAT

Contact : 06.95.42.36.35 - christine.grub82@gmail.com

A Fourquet le vendredi de 16h à 20h - <https://www.facebook.com/lapetitefermedelaforet/>

LE PETIT TRUCK DU SUD-OUEST – Cuisine mobile authentique

Tel. 07.82.27.36.56 – contact@lepetittruckdusudouest.fr - www.lepetittruckdusudouest.fr

LES FROMAGES DE NINA ET STAN

Tel. 06.45.78.70.40 - lesfromagesdenina@hotmail.com –

www.facebook.com/pg/lesfromagesdeninaetstan

LA CAVE AUX CHAMPIGNONS

Tel. 06.75.69.02.83 - <https://fr-fr.facebook.com/pg/lacaveauxchampignons/posts/>

ARTISANS D'ARTS

« Au coin de ma grange » - Béatrice CRABIERES

Décors peints – meubles peints – objets de charme – Tel. 06.79.21.54.02

Corinne Mayeux – 17 place de la Liberté – Tel. 06.65.60.79.26 – cmayeux@gmail.com

Peintures, sculptures. Des ateliers d'expressions débiteront en 2022.

ARTISANS - ENTREPRISES

ACCROCHE TOIT – Charpente

« Cavaillé haut » Tél : 06 20 58 05 89

ANTONIETTI Nicolas – Chauffage – Ramonage – Plomberie – Energies renouvelables – Dépannage

« Lasbordes » Tél : 06 85 21 31 57

CORB'ALU – Menuiserie

« Saint-Michel » Tél : 07 89 08 66 02

DONZELLI RENOVATION – Maçonnerie

6 rue du 19 Mars Tél : 06 83 86 73 06 – 05 63 94 25 78

FRAYSSE – Fenêtres volets persiennes

16 rue Porte-Grande Tél : 05 63 94 24 23

I2MI - INSTALLATION MAINTENANCE MECANIQUE INDUSTRIELLE

Rue Louis Dupiech - 06 13 30 75 29 - eurl.i2mi@gmail.com

MARCHIOL – Abattage élagage

« Rouchou » Tél : 05 63 94 28 08 – 06 07 12 32 68

PICARD Joël – Menuiserie escalier

« Grande Borde » Tél : 05 63 39 76 31

Coopérative Agricole QUALISOL

«Miganne » Tél : 05 63 94 26 36

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h



Le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou en 2021

L'essentiel des actions mises en œuvre



Diversification des habitats : sur les secteurs où l'habitat est pauvre, la création de banquettes minérales, d'épis en pierre et de seuils ouverts recréent des zones d'accélération du courant, des sous berges et des trous d'eau nécessaires à la survie des espèces aquatiques notamment en basses eaux. En 2021, 2 aménagements ont été réalisés sur le Lendou sur la commune de Montlauzun (46) et Saint-Amans de Pellaqal (82).

Gestion de la ripisylve : La suppression de certains arbres dépérissant, tombés dans la rivière assure le bon écoulement. Les embâcles (amas de bois dans le lit du cours d'eau) font aussi l'objet d'une évaluation cherchant l'équilibre entre la prévention des inondations, l'érosion de berge et leurs rôles positifs de création d'habitats variés pour les espèces aquatiques.



Plantation d'arbres sur les berges : La présence d'arbres en bord de rivière (la ripisylve) assure le maintien des berges, l'ombrage et la création de sous berges favorables à la vie aquatique. Elle permet aussi de filtrer les pollutions et limite l'érosion des sols. Au fil des échanges avec les propriétaires riverains, souvent agriculteurs, la solution fréquemment retenue est une séquence composée d'un arbre et trois arbustes tous les 3 mètres. En 2021, le Syndicat a planté 3 163 mètres de berge soit 1054 arbres.



Lutte contre l'érosion des sols : L'érosion des sols des parcelles agricoles a une incidence sur la qualité de l'eau en colmatant les graviers et galets du lit des cours d'eau et en accélérant le transfert des intrants et des produits phytosanitaires. L'agriculteur voit également la fertilité de son sol se dégrader. En 2021, le Syndicat a planté 1028 mètres de haies soit 1028 arbres, chez des propriétaires volontaires.



Sur certains secteurs sans ripisylve, des rejets sont parfois présents, il suffit de discuter avec le propriétaire afin de laisser se développer ces arbres en arrêtant le broyage : c'est la régénération naturelle assistée.



Restauration de la continuité écologique : Le seuil de Lalande en partie effondré et sans usage constituait un obstacle à la remontée des Anguilles et au transit des sédiments importants dans la création d'habitats aquatiques diversifiés. Sa suppression résout ces problèmes en répondant à une obligation réglementaire concernant l'aval du bassin de la Barguelonne.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter nos techniciens rivières :

Damien Fitère : 06 89 58 06 53
Julien Cachard : 06 11 72 69 77



LES BONS GESTES DU TRI

Chez vous et sur votre territoire, adoptez le tri dans votre mode de vie !

À AFFICHER
CHEZ VOUS !

À RECYCLER
EMBALLAGES
EN VERRE



Bouteilles en verre Pots, bocaux et flacons en verre



À RECYCLER
PAPIERS



Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, courriers, catalogues, livres, cahiers...



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider
et de les déposer dans le bac

EN VRAC

EMBALLAGES
EN MÉTAL



EMBALLAGES
EN CARTON



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Barquettes Bouteilles, flacons et bidons



Sacs, sachets et films Pots et boîtes

Des emballages
recyclés, c'est de la
matière à réutiliser !



À JETER

Ordures
ménagères
résiduelles



En 5 ans, multiplication par 3
de la taxe sur les déchets enfouis :
RÉDUISONS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

Compostage en tas
ou à l'aide d'un composteur...
C'est Pomme vous voulez !



BIODÉCHETS

Traitez-les
vous-même en faisant du **compost** !

Déchets du jardin :
feuilles mortes,
fleurs, paille...



Déchets
alimentaires
d'origine végétale

Avec le Syndicat Départemental
des Déchets 82, votre collectivité s'engage
à vos côtés pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
Appelez le **05 63 29 09 97**



TRIER c'est bien mais **REDUIRE** c'est mieux...



Au SMEEOM de la Moyenne Garonne, chacun d'entre nous jette en moyenne
550 kg de déchets par an !

Face aux **enjeux environnementaux** (gaspillage des matières premières, émissions de gaz à effet de serre...) et face à l'**augmentation des coûts de traitement** des déchets, il est indispensable d'apprendre à **consommer autrement**, à nous comporter différemment pour *jeter mieux et moins*.
Comment faire ? Penser aux **5R** !



REDUIRE

Je réduis ce que j'ai déjà en me concentrant sur l'essentiel : dans les placards, dans la déco, les jouets...
Je cuisine pour éviter le gaspillage alimentaire.
Je réduis ce que j'achète en me demandant si j'en ai vraiment besoin.
J'achète en vrac chez commerçant local.



RENDRE A LA TERRE

Je fais mon compost pour enrichir naturellement mon jardin.



REFUSER

Je mets un STOP PUB pour réduire les imprimés publicitaires.
Je refuse ce dont je n'ai pas besoin : des couverts jetables, une serviette papier, un jouet plastique cadeau...



REUTILISER

Je choisis du réutilisable et pas du jetable.
Je répare, je transforme pour donner une nouvelle vie à nos objets.
Je donne, j'échange, je vends : vinted, geev, le bon coin...



RECYCLER

Je respecte les consignes de tri de la page précédente et j'utilise les bonnes poubelles : jaune pour les emballages recyclables, vert pour les bouteilles, pots et bocaux en verre et bleu pour les papiers !

SERVICE D'ALERTE PAR TELEPHONE

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, la Communauté de communes a mis en place il y a plusieurs années, un système d'alerte téléphonique.

Vous comprendrez l'enjeu d'une telle démarche, aussi il est primordial que vous remplissiez et retourniez le questionnaire ci-après le plus tôt possible en mairie.

Ce service d'alerte par téléphone est mis en place sur la commune afin de pouvoir informer rapidement et personnellement tous les foyers, mais aussi les commerces et les établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risque majeur (ex. : incendie, inondation, risque nucléaire, tempête...).

Quand la situation l'imposera, il vous sera adressé directement sur votre téléphone un message de la Mairie vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement des services de secours et d'intervention.

Aux noms de l'ensemble des élus du Conseil Municipal mais aussi des services de secours intervenant dans le cadre de ces situations, je vous remercie de votre précieuse coopération.

N.B. : Ne pas oublier de prévenir le service accueil de la commune si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou mobile), d'adresse ou même de situation pouvant nécessiter une intervention spécifique des secours.

Vous devez remplir et renvoyer ou déposer cette fiche (dans la rubrique « autres remarques » n'hésitez pas à nous indiquer un élément majeur vous concernant (problème de santé, de mobilité ou de situation de handicap, personne seule...))

✂.....

FICHE DE COLLECTE DE NUMEROS D'APPEL POUR LE SERVICE D'ALERTE PAR TELEPHONE A FOURNIR A VOTRE MAIRIE

Je soussigné*

NOM.....Prénom.....

Demeurant

Je réside dans la commune et j'autorise la commune à me téléphoner lors d'un événement de type : information sensible et alerte pour Risque majeur : inondation, feux de forêt, intempéries de niveau orange et rouge...

1) Mon numéro de téléphone est le

2) Je souhaite être informé par SMS au

3) Adresse mail :@.....

AUTRES REMARQUES, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS :

.....
.....
.....

Fait à CASTELSAGRAT, le

(Signature)

*Les données collectées sont traitées par Cedralis qui s'engage pour le compte de votre Mairie à offrir aux personnes concernées le droit d'accès, de rectification ou de suppression prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, conformément à la déclaration effectuée auprès de la CNIL pour la constitution de tels fichiers. Cedralis s'engage pour le compte de votre Mairie à ne faire aucune autre utilisation de ce fichier, et s'interdit de le communiquer à un tiers que ce soit à titre payant ou gratuit.